

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite de la lettre adressée à Monsieur CHEVENEMENT, en date du 16 Octobre 1984, confirmée par la délibération du 23 Octobre 1984, aucune proposition n'a été formulée, ni par le ministère, ni par le rectorat.

Auparavant, les délibérations des 25 Septembre, 24 Juillet, 26 Juin, 22 Mai, 24 Avril, 27 Mars, 28 Février et 24 Janvier 1984 faisaient état du peu de cas accordé aux démarches de la Municipalité et des parents d'élèves de LUDRES.

Aussi, et pour rappeler à Monsieur le Recteur d'Académie sa promesse, en date du 15 Mai 1984, de provoquer une révision de la carte scolaire de l'agglomération de NANCY, il lui est demandé de réunir très rapidement tous les représentants des organisations de parents d'élèves ainsi que les enseignants des établissements du Sud de l'Agglomération et les Conseils Municipaux des communes concernées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de solliciter de Monsieur le Recteur d'Académie la réunion de tous les représentants des organisations de parents d'élèves ainsi que les enseignants des établissements du Sud de l'Agglomération et les Conseils Municipaux des communes concernées.